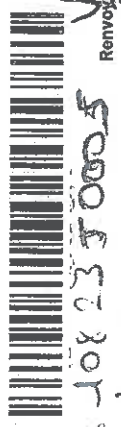


Reputé favorable

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
AR 1A 196 319 6147 5



Numéro de TAR :
018 108 23 50005



FRAB

Renvoyé

de Gwend

DDT-SAT
Site de Bourges
11 AOUT 2023

ARRIVÉE

Direction départementale des territoires du Cher
Services accompagnement des territoires
Bureau droit des sols et publicité
6 place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES Cedex

SGR2 V29 - PTC 3DA - 2078421013 - 0123

~~En prévision de la
réception de la
commande n° 108 23 50005~~
Pour l'envoi de la
108 23 50005 le 08/08/2023

Présenté / Avisé le : 09/08/23

Distribué le : 09/08/23

Le soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Les avantages du service
recommandé ou le mode
3 modes d'accès direct

- Par SMS : Envoyer le 1035 et TTC + prix d'un
- Sur Internet : www.laposte.fr
- Par téléphone : 1105

- Pour les particuliers
du lundi au vendredi
- Pour les professionnels
du lundi au vendredi

Date :

Niveau de


**PRÉFET
DU CHER**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

R+AR n° 1A 196 31361475

dossier n° PC 018 108 23 J0005

date de dépôt : 25 avril 2023

demandeur : ORION ENERGIES, représentée par
CLEMENT-FROMENTEL HADRIEN

pour : **Construction d'une centrale
photovoltaïque au sol de 3,6 Mwc**

adresse terrain : lieu-dit **CHAMP METERIOUX**, à
La Guerche-sur-l'Aubois (18150)

DDT18
6 PL de la Pyrotechnie
lieu-dit CS 20001
18000 Bourges
Affaire suivie par :
Vincenza PIGEAT
02 34 34 62 77

**Monsieur Le Maire
Commune de LA GUERCHE S/L'AUBOIS
Parc Maurice Fuselier
18150 LA GUERCHE S/L'AUBOIS**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire 018 108 23 J0005, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier numérique relatif à la demande susvisée.

Le projet est la construction d'une unité de production photovoltaïques au sol sur le territoire de la commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS.

Conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, votre conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Aussi, je vous invite à faire délibérer votre conseil municipal dans les deux mois suivants ce courrier.

La délibération sera transmise, sans délai, à la DDT du Cher.

Fait à Bourges, le 24 juillet 2023

La chef du Réseau Territorial
signé
Katia MOROT

NB : 1 clé USB comprenant l'ensemble du dossier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-sept octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	27
Votants	29

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTIL-LAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HAN-QUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Au-bois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture) RO-DRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, MOREAU (La guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL

Délibération n° 49/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Projet de construction d'une unité
de production photovoltaïque au
sol sur la commune de La
Guerche/L'Aubois
Avis sur le volet environnemental**

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-7,
Vu les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC N°01810823J0005

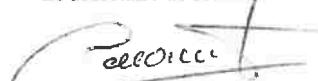
Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,
Considérant les aménagements programmés,
Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents :

- émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur la commune de la Guerche/L'Aubois,
- Charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux et au Maire de La Guerche sur l'Aubois.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 17 octobre 2023.

Le secrétaire de séance


Serge Laurent

Le Président


Olivier HURABIELLE

Publié le 25/10/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>